
Département
du Doubs

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

N° 159/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2018,

Objet de la délibération :

Emploi : partenariat avec ADS

Nombre de membres

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	65
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	6
• Excusés :	6
• Non excusés :	16
- Votants :	76*

**Mme Leblanc-Vichard a quitté
la séance à 21h15*

Résultat du vote

- Pour : 75
- Contre : 0
- Abstention : 1

L'an deux mil dix-huit,
Le dix-sept septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Myon sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration

M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, Mme Chanudet Djamila à M. Chabod Gérard, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Ducret Sylvain, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergéy André à M. Faivre-Pierret Christophe

Suppléé(e)s

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Guinchard Jean-Pierre par M. Membre Maurice, M. Daudey Louis par M. Deliot Emmanuel, M. Bonnefoi Frédéric par M. Sauget Denis

Excusé(e)

Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Bardey Philippe, Nicolet Jean-Paul, Simon Gilles & Bruchon Pierre.

Absent(e)s

Mmes Muller Valérie, Faillenot Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Doney Jean-Marie, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Daniel Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'association ADS (association domicile service) basée à Valdahon propose des services de mise à disposition de personnel auprès des entreprises et également des collectivités.

Ces mises à disposition pour des besoins ponctuelles ou plus longs se formalisent par la signature d'une convention.

Le montant horaire du personnel mis à disposition est de 18.10€/heure.

Les domaines d'interventions sont variés : nettoyage, manutention, secrétariat, manœuvre, espaces verts...

La Communauté de Communes peut avoir besoin ponctuellement d'agents, notamment à Nautiloue. Cette solution de mises à disposition peut donc intéresser la collectivité.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à la majorité, M. Pierre Daudey ne prenant pas part au vote :

- Valide le partenariat avec ADS
- Autorise le Président à faire appel au service de l'association en cas de besoins.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-159-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Affichage : 15/01/2018

Fait et délibéré en séance, le 17.09.18

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bachelue
25290 ORNANS